MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

|  |  |
| --- | --- |
| Mairie-seul-CMJN | MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (selon l’article 28 du CMP) |

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR L’ANNEE 2023-2026

Nettoyage et Entretien

des bâtiments communaux

Mairie,

Salle du Sommelier

Centre Technique Municipal

Ancienne Bibliothèque et ancien Dojo

Vestiaires Football

Club-house Tennis

Salle Multisports

Salles muti-activités

Pôle Culturel

Date et heure limites de réception des offres :

Le vendredi 9 juin à 10h00.

Réglement de la Consultation

*Personne publique contractante*:

Mairie de MARTILLAC – 14 avenue Charles de Gaulle – 33650 MARTILLAC

Tél : 05 56 72 71 20 Télécopie : 05 56 72 65 78

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

# Article premier : Objet de la consultation

Le présent appel d’offres ouvert concerne :

Nettoyage et entretien DES BATIMENTS COMMUNAUX pour lA PERIODE 2023-2026.

Date d’effet le 8 AOUT 2023 pour 3 années.

# Article 2 : Décomposition de la consultation

Un seul lot :

Nettoyage et entretien de locaux de la commune

L’offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. La personne responsable du marché ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l’attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d’un ou plusieurs groupement.

Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

# Article 3 : Conditions de la consultation

## 3.1 - Etendue de la consultation

Le présent appel d’offres ouvert est soumis aux dispositions de l’articles 28 du Code des marchés publics.

## 3.2 - Délais d’exécution

Le délais d’exécution est fixé à compter de la notification.

## 3.3 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n’est autorisée.

## 3.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d’apporter au plus tard 8 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 3.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 joursà compter de la date limite de réception des offres.

## 3.6 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

# Article 4 : Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

## 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

**Dans la première enveloppe intérieure : «candidature»**

A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l’article 45 du Code des marchés publics :

* si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC5) ;
* la déclaration sur l’honneur que le candidat ne fait pas l’objet d’une interdiction de concourir ou règles d’effet équivalent pour les candidats non établis en France (DC5) ;
* la déclaration sur l’honneur justifiant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales mentionnée à l’article 46 ou règles d’effet équivalent pour les candidats non établis en France (DC5);
* l’attestation sur l’honneur que le candidat n’a pas fait l’objet, au cours des cinq dernières années, d’une condamnation inscrite au bulletin nº 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail (DC5) ;
* les renseignements permettant d’évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC5) :
* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l’importance du personnel d’encadrement, pour chacune des trois dernières années (DC5) ;

**Dans la deuxième enveloppe intérieure : «offre»**

B) Un projet de marché comprenant :

* L’acte d’engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
* Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
* Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
* Mémoire technique précisant l’ensemble de la prestation (moyens, méthodes, contrôles, etc.)
* Le présent Règlement de Consultation, daté et signé, valant acceptation par le candidat.

# Article 5 : Jugement des offres

L’attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Les critères retenus dans la deuxième enveloppe intérieure pour le jugement des offres seront, par ordre d’importance relative décroissante, les suivants :

**1 - Prix des prestations (pondération 70%) ;**

**2 - Valeur technique (pondération 30%) avec un Mémoire du candidat**

**précisant les points suivants :**

* la liste des produits utilisés accompagnés de leur fiche technique et de données de sécurité ;
* des indications concernant les procédés et moyens d’éxécution envisagés.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

Article 6 : Conditions d’envoi ou de remise des offres

Le DCE est téléchargeable et les offres dématérialisées seront déposées sur https ://demat-ampa.fr

DCE téléchargeable également sur www.martillac.fr

Les candidats transmettent leur offre :

**De préférence par voie dématérialisée sur le site des Marchés Publics d’Aquitaine.**

Sinon copie papier autorisée à déposer en Mairie

Offre pour :

nettoyage et entretien DES BATIMENTS COMMUNAUX 2023-2026

**NE PAS OUVRIR**

Le pli devra être remis à :

Mairie de MARTILLAC

14 avenue Charles-de-Gaulle

33650 MARTILLAC

Tel : 05 56 72 71 20

[www.martillac.fr](http://www.martillac.fr) Mail : secretariat@mairie-martillac.fr

avant la date et l’heure indiquées sur la page de garde du présent règlement,

par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avec ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

# Article 7 : Renseignements complémentaires

## 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande à :

**Secrétariat de la Mairie** Mairie de MARTILLAC 14 Avenue Charles de Gaulle 33650 MARTILLAC

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## 7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Les candidats pourront effectuer sur rendez-vous la visite des locaux faisant l’objet du marché.

Contacter M. DUCASSE : 0609405252

La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Fait à Martillac le 9 mai 2023,

Le Maire de Martillac

Visa du candidat,

Pour acceptation

Le ………………, à ………………….